



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**  
**RIUNIONE DI I 24 È 25 D'UTTROVI**  
**REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE**

2019/O2/091

***Question orale déposée par M. Antoine POLI  
au nom du groupe "Andà Per Dumane"***

**OBJET :** Développement de la filière LAUZE en Corse.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Au début du mois d'Octobre une émission était consacrée à la Lauze et elle débutait avec cette question « nos toits en lauzes, tels que nous les connaissons, sont-ils voués à la disparition ? »

En effet la situation est critique sur ce secteur tant au niveau des carrières qui assurent l'approvisionnement, qu'au niveau de la formation qui permet la construction de toit en Lauze.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule carrière de lauze en Corse et cette dernière ne dispose plus que d'une durée d'exploitation de 10 ans. Nous sommes dans ce secteur sur un taux d'importation à 90% alors que de nombreuses carrières potentielles existent en Corse. Cette raréfaction des carrières s'explique par la difficulté liée à l'ouverture de celles-ci notamment sur l'accès au foncier, la constitution du dossier ICPE et l'enquête publique. Concernant l'aspect formation, de nombreux couvreurs exercent actuellement sans formation ce qui entraîne des malfaçons et une obligation de refaire un travail déjà facturé. Or nous pourrions remédier à cela car l'association Promolauze a déjà obtenu un accord du CFA pour mettre en place des formations liées à la Lauze.

Comme vous pouvez le constater nous avons en Corse toutes les compétences nécessaires afin de développer la filière Lauze. Cependant celle-ci est toujours au point mort.

Afin de faire évoluer ce dossier j'avais d'ailleurs déposé une motion avec demande d'examen prioritaire lors de la session des 30 et 31 mai 2018. L'examen prioritaire n'avait pas été retenu et cette dernière avait été renvoyée en commission. Dans l'impossibilité de

venir la défendre à la commission du développement du 19 juin 2018 elle a été une nouvelle fois renvoyée devant la commission du développement qui s'est tenue le 17 juillet 2018. Lors de cette réunion il a été décidé que cette motion nécessitait une étude approfondie par les services.

Cela fait maintenant plus d'un an et ni la motion, ni un rapport sur la Lauze ne nous ont été présentés. Ce secteur a besoin de réponse rapide Monsieur le Président, c'est pourquoi je souhaiterais savoir si les services ont commencé à travailler dessus ? Et qu'en est-il de la motion que j'ai déposée il y a maintenant plus d'un an ?

Je vous remercie.